

Pondération

BULLETIN DE LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE

1983-2003 : 20 ans de combat de la Ligue

Vingt ans pour la vie.

Lorsque j'ai fait la connaissance de cette jeune maman qui venait de perdre le même jour ses deux enfants, ni elle ni moi ne connaissions les chiffres et le scandale des accidents de la route en France. Nous ne savions pas que, si nos trois petites filles étaient mortes au printemps de l'année 1980, c'est parce qu'elles faisaient partie des statistiques : 35 morts par jour. Nous nous demandions alors, Geneviève Jurgensen et moi, "le savais-tu, toi ?"

C'est ainsi que nous avons senti que nous devions porter la terrible nouvelle aux Français. On meurt dans ce pays de façon atroce et obscure. Nous nous disions, "si les gens savaient, ils arrêteraient". Nous avons le devoir de les informer et eux ils ont droit à l'information.

Les choses ne sont pas allées aussi simplement ni aussi rapidement. D'abord il était difficile d'avoir accès aux médias, "Quoi, vous allez nous obliger à parler de fait divers, d'accidents de la circulation ? Mais ce ne sont pas des événements !" rétorquaient les journalistes que nous contactions. Ensuite, les chiffres ne parlaient pas tout seuls et restaient abstraits, il fallait raconter, mobiliser, comparer, convaincre. Enfin, l'information devait être relayée par la volonté politique, alors très peu encline à se mobiliser. Il a fallu forcer les portes, comprendre les rouages, savoir être menaçant, donner du temps, ne pas se décourager, trouver les mots. À cela, les adhérents de la Ligue, les présidentes et présidents successifs se sont donnés avec intelligence et imagination.

Au nom des trois petites filles mortes au printemps 1980, sœurs dans la mort comme l'a souvent exprimé Geneviève dans ses livres et textes, je voudrais ici remercier ces adhérents, parce que non seulement ils protestent contre la mort, mais aussi veulent protéger tous ces enfants, ces adultes qui ne savent même pas que si, aujourd'hui, ils sont en vie, c'est grâce à ce travail accompli par la Ligue depuis 1983 pour faire reculer les accidents.

Francine Cicurel



OBJECTIF:
ZÉRO ACCIDENT

Ligue Contre la Violence Routière

15 rue Jobbé-Duval - 75015 PARIS - Tél. : 01.45.32.91.00 - Fax : 01.45.32.91.01

Abonnement annuel : 11,43 € - avril 2003 – juin 2003

N° 56

Sommaire

Éditorial	3
Le bilan de ces 20 ans	4
Journée européenne : 24 heures pour sauver 24 vies ! 16 et 17 mai 2003 "minute de silence"	5
Opération 24 heures pour sauver 24 vies	9
Liste des actions des associations départementales pour les 16 et 17 mai 2003	10
Colloque	12
Témoignages	14
La vie des associations départementales	16
Le Point sur deux groupes de travail	18
La circulaire de M. Sarkozy	20
Regard sur quelques accidents graves répétitifs	21
Associations départementales	22
Conseil d'Administration, Bureau National, Délégués Régionaux, Bulletin d'Adhésion	23
Affiche.....	24

Informations

→ Assemblée Générale de la Ligue contre la violence routière :
14 et 15 juin 2003

→ Le numéro spécial de Pondération de 1996 intitulé "zone scolaire" était épuisé : une réédition a donc été faite, actualisée. Les associations départementales peuvent s'adresser au siège à Paris pour s'en procurer.

→ Deux documents sont en cours d'impression et seront très prochainement disponibles : la plaquette "Qui a tué Nina ?" et la plaquette "Vitesse".

→ Notez :

7 avril 2004 journée sécurité routière de l'OMS (organisation mondiale de la santé)

5 au 11 avril 2004 : semaine sécurité routière des Nations Unies

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE - 15 Rue Jobbé Duval - 75015 PARIS

Tél. : 01.45.32.91.00 - Fax. : 01.45.32.91.01

e-mail : secretariat@violenceroutiere.org - Site Internet : www.violenceroutiere.org

LA LIGUE EST MEMBRE DE LA FEDERATION EUROPEENNE DES VICTIMES DE LA ROUTE (F.E.V.R.)

Directeur de la publication : Jacques ROBIN

Saisie et mise en page : Maria MÉRIAU

Comité de rédaction : Martine BLATIN, Geneviève JURGENSEN, André KLARSFELD, Jean-Yves LAMANT, Philippe LAVILLE, Chantal PERRICHON, Gérard PETIN, Jacques ROBIN, Odile VAN HÉE.

Imprimerie : Compédit-Beauregard - 61600 La Ferté Macé

N° CPPAP : 67845 - ISSN : 0297-5874

Editorial

"Chaque jour 35 morts, chaque jour 1 000 blessés... Sur ces dix enfants, un sera tué ou grièvement blessé dans un accident de la circulation... avant ses 18 ans ! Si nous ne faisons rien".

Tel était le texte de l'affiche qu'en cette nuit de Nouvel An 1982 nous collions soigneusement, mon mari et moi, sur les panneaux électoraux de la 2^{ème} circonscription de Paris. Un dessin naïvement repris d'un livre pour enfants représentait une dizaine de gamins, du bébé à l'adolescent. Les candidates aux législatives partielles se présentaient ainsi à leurs électeurs, en petits caractères et en bas d'affiche : "Geneviève Jurgensen, Francine Cicurel ; mères de Liora, 12 ans, Mathilde 7 ans, Elise, 4 ans, tuées par des automobilistes". Nous avons fait de nos enfants trois sœurs, et elles l'étaient en effet, non par la naissance mais par la mort.

Lorsque nous avons décidé de fonder la Ligue contre la violence routière, seize mois plus tard, en mai 1983, Francine Cicurel et moi, bientôt rejointes par Ghislaine et Jean-Marie Leverrier, nous étions encore très proches de l'accident qui avait pris la vie de nos enfants. Nous nous étions rencontrées à travers des lettres écrites dans des journaux municipaux et des tentatives de contact avec le réseau associatif. La brûlure de la séparation était extrêmement vive, et quand nous parlions de tout cela entre nous, c'était pour échanger des sentiments, des souvenirs, des réflexions, dans un esprit de découverte, de curiosité mutuelle, d'appétit de l'autre qui traduisait l'amour de ce que nous avons perdu et l'amour de la vie d'une façon plus large et plus mystérieuse.

Nous n'avons jamais pensé que la Ligue était une association de familles de victimes. Nous n'avons pas évoqué publiquement nos histoires propres au-delà des premiers temps, où il était nécessaire d'expliquer pourquoi nous nous lançions dans cette action, nous qui venions d'horizons si différents. Le fait que nous n'avons rien à demander pour nous mais tout à obtenir pour ceux qui restaient à sauver, a été compris sans que nous ayons besoin de le dire lourdement : les premiers fidèles nous ont rejoints parce qu'ils pensaient que nous disions des choses neuves, intéressantes et utiles, et pas pour des raisons personnelles. Et notre premier coup de pouce concret (une machine à écrire électrique !) est venu d'un fonctionnaire du ministère de la Ville, qui n'avait aucune vocation particulière à nous aider.

Vingt ans plus tard, cette spécificité est ce que la Ligue apporte de plus original au monde associatif dédié à la sécurité routière. Certes nos affiches d'aujourd'hui sont subventionnées, mais elles restent conçues et rédigées par nous, jamais par des professionnels de la communication. Beaucoup s'engagent à nos côtés après un drame, mais chacun est mobilisé par l'avenir. La Ligue dans l'ensemble est un pont entre deux rives, celle sur laquelle se vivent la vie privée, l'intimité, avec ce qu'elles comprennent parfois d'insurmontable, et la rive où se déploie l'action publique, commune, locale ou nationale, qui ne laisse aucune place au repli. On nous demande fréquemment pourquoi nous ne formons pas, avec les autres associations, un seul vaste mouvement. La réponse est double : d'une part nous avons toujours défendu des idées qui ne faisaient pas l'unanimité (nous sommes encore seuls aujourd'hui à vouloir développer la "boîte noire" et obtenir dès la construction la limitation des vitesses des voitures de tourisme et des motocyclettes), d'autre part notre façon de rester en contact intime avec le malheur sans l'exploiter dans nos argumentations correspond à une sensibilité particulière. Elle ne peut convenir à tout le monde.

Ainsi vivons-nous à la Ligue aujourd'hui comme il y a vingt ans : très proches de la réalité des choses, incisifs, "implacables" même, a-t-on pu dire, mais toujours constructifs et prompts à nous émouvoir. Ce qui nous bouleverse aujourd'hui nous bouleversait il y a vingt ans. Notre action s'articule sur cette émotion-là, et tout continue de nous surprendre et de nous stimuler. Je lisais par exemple dans *Gueules cassées, les blessés de la face de la Grande Guerre*, passionnant ouvrage de Sophie Delaporte, que l'Union des Blessés de la Face, créée peu après la guerre de 14-18 pour venir en aide à ceux que l'on appela les "gueules cassées", apportait aujourd'hui son concours à la recherche médicale, en particulier pour qu'elle aide efficacement les 15 000 personnes qui chaque année sont défigurées par un accident de la route. Ainsi, tandis que tous les blessés de la Première guerre mondiale se sont éteints, au lieu de dissoudre l'Union des Blessés de la Face, ses animateurs ont choisi de faire profiter les "gueules cassées" d'aujourd'hui du capital d'expérience accumulé, et à quel prix, par les victimes de la brutalité guerrière.

Les grandes associations évoluent avec leur temps. Nous n'avons jamais connu de progrès en sécurité routière aussi remarquables que ceux dont nous sommes témoins depuis le mois de décembre 2002. Dans vingt ans, ceux qui nous succéderont auront peut-être à inscrire différemment la Ligue dans la société. Mais pour nous, c'est encore le début, nous nous sentons encore pionniers, et comme lors de nos premières affiches ou du dépôt de nos statuts, nous avons l'impression que ce à quoi nous croyons pour sauver des vies par milliers ne se fera pas si nous n'y veillons chacun, chaque jour.

Geneviève Jurgensen

Le "bilan" de ces 20 ans

Une révolte collective.

Novembre 1982 : après le décès de ma fille Pascale, 15 ans ½, en seconde au lycée Camille Sée, j'ai voulu voir sa classe dont elle était déléguée. J'ai rencontré des jeunes complètement effondrés, leur anéantissement m'a fait peur.

Nous étions convenus avec eux qu'ils allaient étudier leur parcours en vélo de la maison au lycée et suggérer des aménagements sur un plan que nous présenterions à la municipalité.

Ce qu'ils firent, proposant des pistes cyclables sur une avenue dangereuse. Ils furent reçus par le maire et les pistes furent réalisées.

Après le procès, alors que nous étions réunis avec ce qui restait de notre famille (3 enfants sur les 6 qu'ils furent) mon fils me lança cet appel : "Maman, on ne va pas tous y passer, il faut faire quelque chose".

J'ai pris contact avec Geneviève Jurgensen et je suis allée la voir chez elle.

Nous étions en bien triste état toutes les deux !

La classe de seconde du lycée Camille Sée se joignit à nos amis et ce furent stands en ville, banderoles, manifestations dans la rue.

Les jeunes lancèrent le slogan : "Partez en vacances, pas au cimetière", on en fit des autocollants.

La Ligue contre la violence routière existe statutairement à Colmar depuis mars 1983.

Il y eut avec un autre lycée, le lycée Bartholdi, un projet d'aménagement des rues et des places de leur quartier à la circulation relativement dangereuse.

Ce fut la "rue de l'Avenir" avec défilé, banderoles et débats.

La Ligue a fait partie de la commission de la circulation de la mairie.

Je ne parle pas des milliers d'autocollants "Voir et être vus", des locations de "lits-auto" pour bébé, des dépôts de partie civile aux procès presque toujours après la mort d'un enfant sur la route. C'est à mon avis, cette démarche qui fut la plus importante pour la démarginalisation des accidents.

La grande leçon de notre existence est le dernier épisode suivant.

En 1957, nous perdions notre troisième enfant Emmanuelle (à peine 3 ans) éjectée de la voiture (accident dû à l'alcool lui aussi). Et je reçus des mots gentils "Vous avez un ange au ciel" et pire "Dieu l'a voulu" "C'est la fatalité".

Et si nous avions réagi à cette époque là ?? On n'en avait pas l'idée !

C'est donc grâce à notre révolte collective devant tant de stupidité que la Ligue est née et qu'elle a permis de faire progresser la législation sur la circulation.

Puisse-t-elle réussir.

"Zéro accident c'est possible !".

Geneviève Fuchs

Les premiers pas...

Depuis 20 ans, les combats de la Ligue Contre la Violence Routière font avancer le respect de la Vie. Ils insufflent de nouveaux comportements et bouleversent les mythes autour desquels de tristes sires irresponsables avaient bâti leur royaume.

Avec la farouche volonté de créer des contrepoids à des pouvoirs publics apathiques, et à une opinion indifférente, les membres de la Ligue se sont d'abord exprimés avec l'émotion de leur histoire. Attisés par le souvenir d'un proche parti trop vite, les premiers mots de ces combattants, sont pétris par la souffrance qu'ils vivent. La force de leur motivation s'allie à leurs larmes pour dire leur révolte. Avec la Ligue, ils mettent des mots sur leur douleur, et tentent de conférer un sens à la disparition brutale d'un parent.

Entre la distribution de tracts à la sortie des écoles et des interviews sur les radios locales qui naissent, la Ligue se forge un discours de résistante. Elle dénonce l'engourdissement d'une société anesthésiée par une tradition culturelle qui justifie les drames de la route comme l'expression de la fatalité ou le prix à payer au progrès.

La Ligue trouve le soutien spontané de citoyens qui, conscients des enjeux de l'insécurité routière se mobilisent au côté des familles de victimes. Cette présence vécue d'abord comme un encouragement se révèle rapidement être une source de synergie. Elle fortifie le débat au sein de l'association, et participe à l'élaboration d'une stratégie d'action.

L'alliance d'une diversité d'expériences et de savoir-faire permet à la Ligue Contre la Violence Routière de construire une singularité dans son identité. En équilibre entre l'humanisme et la réglementation, entre le cœur et la raison, elle défend la vie. Ses seules ambitions visent à la protéger et à la faire respecter. Son espoir peut trouver une résonance dans une célèbre phrase de John KENNEDY qui disait «*Il y a des gens qui voient des choses et qui se disent pourquoi, moi je rêve des choses et je me dis pourquoi pas*».

Philippe GERVOT

Le poids des mots.

La Ligue Contre la Violence Routière a 20 ans.

Notre séparation d'avec notre fille a 20 ans.

Il nous fallait trouver un nouvel objectif de vie : au delà de la révolte stérile et de la passivité de l'acceptation, nous souhaitions participer à la réalisation d'une circulation routière apaisée.

La Ligue Contre la Violence Routière venait de naître, mais le plus difficile était de la faire vivre et grandir. Quelques-uns au départ, huit ou dix, refaisons un monde où nos enfants pourraient traverser la rue sans risque, un monde où nos parents reviendraient de leurs vacances.

Notre détermination était à la hauteur de notre désespérance. Sans doute, à l'époque, nous n'avions pas conscience qu'il nous faudrait 20 ans pour changer le langage des responsables, des médias, et même des gens de la rue pour remplacer les termes aseptisés comme "insécurité routière", "accident de la route", "responsables d'accident" par "délinquance routière", "violence routière", "chauffards".

Beaucoup, au sein même de la Ligue, dénonçaient l'appellation "LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE" parce que, négative, excessive, agressive, ... D'autres au contraire, argumentaient qu'elle correspondait au quotidien sur les routes que nous devons dénoncer avec force. De longues discussions ont eu lieu pour la changer, la modifier, la compléter et finalement la garder parce qu'elle est à la fois un cri de douleur et un concept. Aujourd'hui, cette violence routière est reconnue de tous, y compris de notre Président de la République et de nos ministres.

Nos slogans d'alors, novateurs et dérangeants, sont maintenant acceptés :

- "En France, l'insécurité c'est d'abord la route",
- "Mourir sur la route n'est pas une fatalité",
- "L'autre guerre",
- "Éduquer les enfants c'est bien, éduquer les adultes c'est mieux !"...

En 1984, Geneviève Jurgensen écrivait : "Je vous demande, vous dont les familles sont encore intactes, de prendre le sujet à bras-le-corps et de ne plus le lâcher. Ne laissez pas les parents endeuillés parcourir seuls le trajet vers la prise de conscience. A-t-on besoin d'être victime d'une injustice pour s'élever contre elle ? Faut-il avoir été déporté pour être contre les déportations ? Chômeur pour lutter contre le chômage ?".

Ces mots ont été entendus. Notre association a grandi, rejointe et renforcée par beaucoup. Elle constitue un mouvement de pression. Elle réveille les consciences de nos concitoyens et les invite à être actifs face à la violence routière. C'est grâce à toutes ces forces mises en commun qu'aujourd'hui, "la violence routière" a remplacé "l'accident de la circulation" et n'est plus acceptée comme une fatalité.

Il reste encore beaucoup à faire, il ne faut pas croire au miracle, le progrès ne viendra que de notre volonté, toujours renouvelée, à faire reculer la barbarie sur nos routes.

Notre détermination reste et notre objectif est toujours : "ZERO accident".

Ghislaine et Jean-Marie Leverrier

Journée européenne : 24 heures pour sauver 24 vies ! 16 et 17 mai 2003

Une minute de silence pourquoi ?

Au cours de la Journée européenne **24 heures pour sauver 24 vies**, la minute de silence du vendredi 16 mai à 11 heures en sera le point fort. Mémoire et action : c'est ainsi que l'on peut exprimer la signification de cette minute. Mémoire, car tant d'entre nous ont connu le malheur et la perte à travers l'accident brutal et pourront se recueillir, non pas seuls, mais avec une communauté de personnes qui avec eux vont vivre ce moment de méditation. Mais la minute est aussi espoir car elle symbolise la volonté de chacun d'agir afin que cette violence sur les routes cesse au plus tôt.

C'est pourquoi nous diffuserons ce jour-là quatre textes qui expliquent le sens de cette minute. A l'intention des jeunes, deux textes dont les titres sont à prendre comme des programmes d'action :

Soyez malins, vous les conducteurs de demain pour les plus jeunes,

Conducteurs de demain, faites mieux que vos parents pour les ados.

Pour tous :

Le texte *Un geste pour la vie* engage à prendre sur-le-champ au moins une décision qui peut sauver la vie – la sienne ou celle des autres.

Le texte *Soixante secondes de solidarité* exprime la protestation et le sens profond que nous donnons à ce combat contre la mort et la brutalité.

Nous sommes convaincus que le mouvement de désolidarisation avec la vitesse imbécile, celui du respect des règles marqueront un progrès considérable.

Que cette minute de silence soit une minute de vie !

Soyez malins, vous les conducteurs de demain !

Tu crois peut-être que tu es trop jeune pour aider les autres à ne pas avoir d'accident ?

Si, tu peux ! La route, cela s'apprend, et si chacun faisait très attention, on y serait en sécurité

Sois exigeant.

La ceinture s'appelle ceinture de sécurité parce qu'elle te retient sur ton siège en cas de choc. Même pour un court déplacement, demande à tes parents de t'attacher. Demande-leur aussi de coller sur ton cartable des bandes rétro-réfléchissantes qui te rendent visible la nuit.

Sois savant, tu peux apprendre des choses, même à tes parents.

Dis-leur que la vitesse c'est bête, elle tue.

Dis-leur qu'ils doivent s'arrêter à chaque feu rouge même quand ils sont pressés pour t'emmener à l'école.

Dis-leur qu'il ne faut pas téléphoner en conduisant, c'est dangereux.

Décide

que désormais, lorsque tu es à un carrefour à feux, tu ne traverseras que lorsque le feu est rouge pour les voitures et le petit bonhomme vert pour toi.

Accepte

de toujours donner la main lorsque tes parents te le demandent.

Attention !

Si ton ballon roule dans la rue, ne cours pas le chercher, une voiture risque d'arriver à ce moment. Laisse un adulte le faire à ta place.

Soyez malins, vous les conducteurs de demain !

Conducteurs de demain, faites mieux que vos parents !

Sachez que vous les jeunes, vous êtes les plus exposés aux accidents de la route.

La route est dangereuse pour qui oublie les règles.

Sur la route se côtoient poids lourds et « poids légers » (deux roues, piétons). Tantôt vous êtes l'un, tantôt l'autre. Sachez le reconnaître et tenez compte des différences. Lorsque – piéton –, vous êtes engagé sur le passage piéton, vous êtes prioritaire mais vulnérable. Alors pensez-y lorsque vous êtes sur un cyclomoteur ou conducteur.

Pour la journée européenne, faites un geste. Testez vos connaissances.

Savez-vous ...

Que la circulation côte à côte est interdite pour les cyclomoteurs, et dans certains cas aussi pour les vélos?

Que le freinage est plus long avec un passager ?

Qu'en cas de vent violent il faut réduire la vitesse ?

Pendant cette minute de silence,

pensez que vous ne voulez pas perdre votre meilleur ami, et donc que lui ne veut pas vous perdre. Alors prenez garde à vous.

Engagez-vous

à toujours mettre votre casque,

à ne pas vous faufiler entre les voitures,

à ralentir avant une intersection,

à ne pas surprendre les autres en changeant brusquement de direction,

à ne pas confondre les courses à la télévision avec la réalité,

à ne pas acheter de kit pour débrider le moteur de votre cyclo.

Rappelez-vous :

Boire et conduire sont ennemis mortels.

Quoiqu'il arrive il faut respecter les limitations de vitesse.

La fatigue aggrave les risques d'accident.

Conducteurs de demain, faites mieux que vos parents !

24 heures pour sauver 24 vies Un geste pour la vie.

Faire un geste, un seul qui soit une action pour la vie.

Quelque chose que vous n'auriez pas fait un jour ordinaire.

Un geste qui pourra sauver la vie des autres ou la vôtre.

Puisque chacun fera ce geste.

Ralentir la vitesse et se tenir au strict respect des vitesses autorisées.

Ne pas monter à bord d'une voiture conduite par quelqu'un qui a bu.

Oser dire à un conducteur qu'il va trop vite.

Ne pas utiliser le portable en conduisant.

Ne pas considérer l'autre sur la route comme un

«ennemi potentiel » envers qui l'on peut avoir un comportement grossier.

Prendre ce jour-là les transports en commun .

Le trottoir est aux piétons : ne pas y stationner, ce qui les oblige à aller dans la rue si dangereuse.

Respecter les places réservées aux handicapés.

Contrôler l'état du véhicule.

Parler autour de vous de la journée "sauver 24 vies".

Décidez de faire ce geste pendant la minute de silence.

C'est votre contribution personnelle à la journée 24 heures pour sauver 24 vies.

Soixante secondes de solidarité.

Tout le monde redoute l'accident de voiture. Tout le monde sait que cela arrive. Mais inconséquents, nous pensons que cela ne sera ni pour nous ni pour nos proches. Cela existe pour les autres.

Mais les autres qui sont-ils ? Ce sont toujours les proches de quelqu'un.

Ce sont par année les 8000 tués,
les 150 000 blessés.

Ce qui veut dire 24 morts en 24 heures.

Ce qui veut dire qu'en cette minute même quelqu'un est heurté, tombe, est tombé.

Arrêtons-nous TOUS une minute !

Soixante secondes !

Pour celui ou celle qui vient de pénétrer dans un hôpital à cet instant même, pour ceux qui ont été les victimes des accidents de la route, pour leurs familles et ceux qui les aiment.

Dans un accident il faut moins d'une minute pour que le choc soit fatal.

Donnez ces soixante secondes comme on donne son sang.

Pour dire que vous ne voulez pas que cela continue et que vous soutenez l'action

24 heures pour sauver 24 vies.

Comme un acte de non-violence et de résistance.

Faites ce geste par respect, par humanité

Soixante secondes pour la vie.

Une minute de silence,

Afin que cesse le silence autour de la mort quotidienne,
cachée,

occultée,

des 24 personnes qui perdent leur vie chaque jour en France.

Afin que conduire un véhicule ne soit pas synonyme de blessures, de tombes, de violences dont on n'ose pas parler.

Nous voulons parler.

C'est pour cela que nous avons décidé de faire.

Une minute de silence.

24 heures pour sauver 24 vies !

En mai 2003, la Ligue aura vingt ans. Pour célébrer vingt années de combat, d'espoirs souvent déçus, de lutte quotidienne tant au niveau national que sur le terrain dans les départements, nous avons voulu créer un événement exceptionnel : ce sera l'opération "24 heures pour sauver 24 vies". Nous souhaitons une forte mobilisation de tous, militants de la Ligue et citoyens convaincus de l'impérieuse nécessité de restaurer la légalité sur les routes.

Cette journée s'est voulue à l'échelle de l'Europe qui déplore chaque année 40 000 tués et 1 500 000 blessés sur les routes. Dans un premier temps, pour 2003, nous avons demandé à deux associations très militantes comme la nôtre, "Stop Accidentes !" en Espagne et "Road Peace" en Angleterre, de participer à cette action. L'an prochain, nous souhaitons étendre cette Journée Européenne aux autres pays, pour que les forces et les volontés de tous les citoyens européens tendent vers cet objectif : 24 heures pour épargner 24 vies symbole de notre désir d'éradiquer à jamais cette folie meurtrière qui sévit sur nos routes.

Comme elles en ont l'habitude et le courage, les associations départementales vont mettre en place des dizaines d'actions ponctuelles dans les villes, les villages, sur les routes et parfois même les autoroutes ! (cf. p.10-11). Ces actions reflèteront la sensibilité des besoins et le savoir-faire des correspondants de la Ligue.

Le Sénat participe très activement à cette journée. Non seulement l'espace du jardin du Luxembourg est prêté à la Croix Rouge (qui organisera entre autres des modules d'Intervention aux Premiers Secours), au Ministère de l'Intérieur (qui présentera trois simulateurs de conduite automobile, un automate code de la route, un atelier alcoolémie, un atelier moyens de contrôle et une piste routière pour les cycles), à notre association départementale parisienne, mais le sénat organise, de sa propre initiative, le rassemblement de 1 000 écoliers franciliens (en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale) qui lanceront chacun huit ballons dans le ciel. De plus le Sénat conçoit et fabrique des "kakemonos" pour alerter les Parisiens.

Lors de cette journée du 16 mai, sous l'égide du Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles Technologies et de la Ligue la communauté scientifique va montrer son engagement par la tenue, au Collège de France, d'un colloque : "La recherche contre la violence routière" (cf. p. 12-13)

Les grandes Écoles vont se mobiliser également : HEC, Polytechnique et Supélec réaliseront un "lying" avec deux mille étudiants sur le campus de Jouy-en-Josas. L'École Nationale de la Magistrature et l'École Nationale d'Administration organisent chacune une conférence sur la délinquance et la violence routière. L'un des enseignants de l'École d'architecture de Paris-Belleville va créer dans les jardins du Luxembourg une sculpture monumentale.

Le point fort de cette journée du vendredi 16 mai sera marqué par une minute de silence, à 11 h 00 précises, sur tout le territoire national. Minute de recueillement, de mémoire, pour et avec tous ceux que la tragédie a marqués à jamais. Minute de réflexion également pour chacun d'entre nous. Instant de décision personnelle pour faire un geste en faveur de la vie, un geste qui sauvera la vie des autres ou la vôtre, puisque nous espérons une immense participation pour ce don de soixante secondes de solidarité. Une minute de silence avant de déclarer tous ensemble : "stop à la violence routière !". Vous pourrez lire dans ce numéro les textes de Francine Cicurel qui seront diffusés. D'ores et déjà, M. Xavier Darcos, Ministre délégué à l'Enseignement scolaire, a annoncé, lors de sa conférence de presse du 2 avril, qu'il donnait son accord pour que cette minute soit observée dans tous les établissements scolaires primaires et secondaires. Il ne nous est pas possible, à cet instant, de préciser l'ampleur de la mise en place de cette minute ; des informations complémentaires seront mises en ligne sur notre site web.

À tout cela s'ajoutent la diffusion sur les "sucettes" Decaux placées, dans 220 villes, d'une affiche conçue pour cette occasion ainsi que la fabrication d'un autocollant spécifique européen.

Plusieurs partenaires médiatiques contribueront à la diffusion de nos idées. M6 fera une émission spéciale à 20h30 le dimanche 11 mai, animée par Bernard de la Villardière. Ce sera le coup d'envoi, en avant-première, de "24h pour sauver 24 vies". Les 16 et 17 mai cette chaîne traitera prioritairement de la violence routière dans différentes émissions, reportages et journaux télévisés. Le groupe RTL (RTL, Fun Radio et RTL2), relayera l'événement dans des émissions comme : "Les auditeurs ont la parole" de Christophe Hondelatte "Le journal inattendu" de Jérôme Godeffroy. Télévision et radios effectueront de nombreux "décrochages" avec l'Espagne et l'Angleterre

Enfin, cette journée n'a pu se réaliser que grâce à la confiance de la direction de Cofiroute qui, dès le départ, a accepté de nous accompagner dans cette aventure.

Le "bouclage" de ce numéro de *Pondération* nous contraint à ne donner que l'essentiel des informations sur cette journée qui nous a mobilisés depuis tant de mois. Nous la voulons inoubliable, et la première d'une série européenne qui pourrait être le départ d'un front uni déterminé contre la violence, la brutalité, les blessures et la mort.

**24 heures pour sauver 24 vies !
Pas un jour mais.....TOUJOURS !**

Chantal Perrichon
Présidente de la Ligue contre la violence routière

Liste des actions des associations départementales pour les 16 et 17 mai 2003, en plus de l'organisation de la minute de silence.

Ain

16 mai 2003

- Marche silencieuse dans les rues d'Oyonnax de 92 élèves du lycée.

Alpes-Maritimes

16 mai 2003

- Pièce de théâtre jouée par la compagnie des "Soi-Disant", suivie d'un débat.
- Le "chemin de l'école", à l'école maternelle de Suve de Vence.

17 mai 2003

- Le respect des places de stationnement pour les personnes handicapées.
- "Mouchoirs blancs".
- "Port de la ceinture" avec le test aux chocs et l'exposition "Qui a tué Nina ?"
- "Silhouettes" avec 24 silhouettes.
- "Chaises vides" représentant le nombre de tués dans le département.

Ardèche

17 mai 2003 "Chaises vides" à La Voulte.

Aude

16 et 17 mai 2003 Dépôt de gerbe devant la Sous-préfecture de Narbonne.

Aveyron

17 mai 2003

- 46 silhouettes rétro-réfléchissantes.
- 46 chaises et une fleur en pot sur chaque chaise sur la place d'armes à Rodez.

Bouches-du-Rhône

17 mai 2003

- 24 "silhouettes debout".
- Distribution de tracts aux piétons et automobilistes
- Distribution d'un ruban blanc à accrocher sur les voitures.
- Concert de trompette et orgue à l'église de la Ciotat à 21 heures.

Calvados

- Organisation avec la municipalité de Breteville-l'Orgueilleuse d'une rue apaisée, avec divers aménagements (coussin berlinois, stationnement alterné...).
- Stand avec documentation, "testochoc", tunnel avec réfléchissants.

Doubs

16 et 17 mai 2003

- Installation de 24 ballons blancs au-dessus de l'entrée de Carrefour Valentin.
- Distribution d'autocollants et tracts.

Haute-Garonne

16 mai 2003

- Minute de silence.

Hérault

17 mai 2003

- Marche silencieuse à Montpellier, Le Pèyrou vers la Préfecture.
- Dépôt de fleurs (172).
- Chorale.
- Pièce de théâtre de 30 mn, sur le thème de la route.

Indre

16 et 17 mai 2003

- Lancement de notre site sur Internet.
- Silhouettes installées sur un lieu spécifique très accidentogène.
- Stand sur le parking du Carrefour de Châteauroux avec carcasse de voiture, linceul symbolique.

Isère

16 mai 2003

- Rassemblement devant la Préfecture à Grenoble.
- Dépôt de fleurs.
- Nuit du 16 au 17 mai 2003 - Opération "Capitaine de soirée" dans une discothèque de Meylan, projection d'un diaporama.

17 mai 2003

- Rassemblement sur la RN 532 (Grenoble-Valence)

Jura

16 et 17 mai 2003

- Monument à la bêtise sur le parking d'un hypermarché Cora de Dôle.
- Dépôt de fleurs devant la Préfecture.

Loire-Atlantique

16 et 17 mai 2003

- Plusieurs conseils municipaux de jeunes seront organisés sur le thème de l'insécurité et la violence routière.
- Prévention du risque routier à Rezé (Communauté Urbaine de Nantes).

Loiret

16 mai 2003

- "Silhouettes" avec la participation des lycéens ayant confectionné une partie des silhouettes. A terme cela représentera 90 silhouettes (dont 24 confectionnées par les lycéens), sur onze sections de routes sélectionnées.

Morbihan

16 mai 2003

- À 18h30, rencontre avec les parents d'élèves des deux écoles de la commune rurale d'Augan : débat, pièce de théâtre jouée par les enfants ("Anastase mauvais client"), couture de rubans rétro-réfléchissants, exposition de sièges-autos et de casques pour enfants.

Rhône

17 mai 2003

- Distribution des 2 x 10 000 dépliants au péage de Villefranche sur Saône A6.
- Informer et sensibiliser tous les publics aux dangers de la vitesse, aux risques liés aux divers facteurs d'accidents (dont les drogues) et aux suites des accidents.

Sarthe

- Communication dans les écoles primaires et collège dans la commune de Mayet.

Savoie et Haute-Savoie

16 mai 2003

- Dépôt de silhouettes blanches.
- En pourparler: actions sur les autoroutes Rhône-Alpes, avec la collaboration de l'AREA : phrases courtes annonçant l'action de la Ligue sur affichage lumineux, distribution de tracts au péage avec ruban blanc à accrocher sur la voiture ou sur un vêtement.
- Installation de l'exposition "Qui a tué Nina ?" dans un lieu public et de passage (en pourparler).

Paris

16 mai 2003

- Voiture tonneau au jardin du Luxembourg.
- Exposition "Qui a tué Nina ?"
- Distribution de brochures.
- "Les chaises vides, ils sont partis trop tôt".
- T-Shirts et dossards.
- Voiture géantes gonflables.
- Livre d'or.

Pyrénées-Atlantiques

- Distribution de documents + presse.
- Affichage sur panneaux électroniques sur une semaine du message : "sécurité routière le progrès dépend de chacun de nous".
- Action laying du lycée hôtelier de Morlaàs et réunion intitulée "Manifeste pour la vie" avec les autorités concernées.

Essonne

Le 17 mai 2003

- Jour de marché, présence d'une voiture accidentée dans la rue piétonne de Juvisy, distribution de brochures.

Moselle

16 et 17 mai 2003

- Opération ruban blanc dans les rues de Metz les 16 et 17 mai 2003.
- Opération de sensibilisation à la lutte contre la violence routière dans la galerie marchande d'un hypermarché de la périphérie de Metz le 17 mai (ruban blanc, monument à la bêtise humaine au volant, présentation de la boîte noire, renouvellement de l'opération "je roule cool", distribution d'autocollants "zéro accident c'est possible !").
- Partenariat avec l'École des Beaux Arts de Metz : opération inédite de communication.

Sous l'égide

du Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies

de la Ligue Contre la Violence Routière

colloque «recherche»

LA RECHERCHE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

dans le cadre de la journée «24 heures pour sauver 24 vies »

le 16 mai 2003

au Collège de France – amphi Marguerite de Navarre

La sécurité routière constitue un domaine de recherche relativement récent, surtout en Europe où la popularisation de l'automobile n'est intervenue qu'après la seconde guerre mondiale. Jusqu'à aujourd'hui, la recherche dans ce domaine s'est principalement attachée à comprendre l'accident de la route en tant que dysfonctionnement du système d'interactions entre trois catégories d'éléments : les usagers de la route (au premier rang desquels les conducteurs), les véhicules (principalement, les voitures particulières), l'environnement physique (notamment, l'infrastructure routière). Cette compréhension scientifique de l'accident routier a permis de mettre en place des actions publiques visant à réduire la survenue d'accidents (sécurité primaire), en diminuer la gravité s'il survient (sécurité secondaire) et rendre plus efficace la réparation des dommages causés (sécurité tertiaire). Un complexe système d'actions et d'acteurs publics de sécurité routière s'est ainsi mis en place en France, et plus largement en Europe, à partir des années 1960. L'objectif du présent colloque est de convaincre toutes les personnes concernées par la sécurité routière, du simple citoyen au ministre, que l'analyse scientifique du fonctionnement de ce système peut et doit être engagée en vue d'améliorer significativement l'action publique de sécurité routière.

En d'autres termes, on sait beaucoup de choses sur le "qui, où, quand, comment" des accidents de la route, sur l'efficacité du port de la ceinture de sécurité ou le remplacement d'un croisement simple avec stop par un rond-point. Mais que sait-on sur l'histoire de la lutte contre l'alcool au volant en tant que priorité pour les pouvoirs publics, sur les contradictions éventuelles entre publicité automobile et campagnes publiques télévisées de sécurité routière, ou sur l'organisation des forces de l'ordre pour lutter contre la violence routière ? Pas grand chose. Ce colloque invite à l'exploration de ce champ vaste mais presque vierge de la recherche : l'action publique de sécurité routière. Ce type de recherche est directement axé sur la question de la réforme nécessaire de l'action publique de lutte contre la violence routière.

Ce colloque s'adresse à tous les publics concernés (chercheurs, politiques, décideurs, associations, médias). Afin d'obtenir de riches débats, les interventions des chercheurs conférenciers dureront dix minutes chacune et seront systématiquement suivies de 15 minutes d'échanges avec la salle.

Tél : France Pelé : 01 44 43 65 83

Email : france.pele@consultants.publicis.fr

PROGRAMME du COLLOQUE

- 9 h 00 :** Accueil des participants
- 9 h 30 :** Allocution inaugurale de Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies. Présentation de l'ACI «sécurité routière et société».
- 9 h 50 :** Présentation de la Journée Européenne «24 heures pour sauver 24 vies» par Chantal Perrichon, Présidente de la Ligue contre la violence routière.
- 10 h 00 :** Exposé introductif par Vincent Spenlehauer (DERA, INRETS) : passer du triangle à la pyramide : développer les recherches mettant les interactions conducteur/véhicule/infrastructure dans une perspective d'action publique.
- 10 h 20 :** Claudine Pérez-Diaz (Césames, CNRS) : l'alcool au volant et ses politiques à éclipses.

11 h 00 MINUTE de SILENCE

- 11 h 05 :** Didier Chabanet (DERA-INRETS) : les acteurs de droit privé dans l'action publique de sécurité routière ; exemple, les associations.
- 11 h 35 :** Claude Got (CEESAR) : le dépérissement de la recherche accidentologique publique faute d'une vraie politique de production et de gestion de données quantitatives.

12 h 05 DEJEUNER - BUFFET

- 14 H 00 :** Dominique Montjardet (CNRS) et Jérôme Ferret (IHESI) : comprendre la place de la mission sécurité routière dans l'ensemble du travail des forces de l'ordre.
- 14 h 30:** Jean-Pierre Orfeuill (Paris XII) : la sécurité routière et les évolutions socioculturelles du rapport à l'automobile et de la mobilité.
- 15 h 00 :** Thierry Granger (Université d'Artois) Les grands enjeux de l'économie de l'insécurité routière.
- 15 h 30 :** Michel Ternier, président de l'instance interministérielle d'évaluation des systèmes locaux de contrôle-sanction des infractions routières : les grande lignes réformatrices de l'évaluation.
- 16 h 00 :** Table ronde sur les perspectives de la recherche en sécurité routière française, en interaction avec la salle. Geneviève Jurgensen (membre fondateur et porte-parole de la Ligue contre la violence routière), Rémy Heitz (Délégué Interministériel à la Sécurité Routière), Robert Namias (Président du Conseil National de la Sécurité Routière), Guy Bourgeois (Directeur général de l'INRETS), Jean-Marie Hombert (Directeur du département Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS), Armel de la Bourdonnaye (Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques du Ministère de l'équipement et des transports).

Les débats de l'après-midi et notamment les échanges entre la table ronde et la salle seront animés par François de Closets.

Témoignages

Il fait toujours bon sur nos routes.

Malgré le temps qui passe, le carnage perdure,
Notre si belle France s'obstine à massacrer
Ses enfants sans vergogne, à toujours bonne allure,
L'Histoire nous jugera, les victimes tuées
 Ne le sauront jamais. Que font nos décideurs,
 Qui peuvent dépenser des milliards dans l'instant
 Pour lancer une guerre, mais semblent avoir peur
 Aller savoir pourquoi, de protéger les gens ?
Quelques hurluberlus réclament à grands cris
Le respect de la vie, quelle idée saugrenue !
Depuis qu'ils se démènent, depuis des décennies,
Combien de morts pour rien, combien de morts en plus ?
 Maintes pulsions de mort s'expriment sur la route,
 Sans contrôle efficace ; la vie doit se méfier,
 Réfléchir pour les autres, éviter la déroute
 Se faire toute petite, se jeter de côté.
Les femmes agressives maintenant se déchaînent,
Libérées et actives, elles foncent avec entrain,
Les jeunes gens s'éclatent, et les vieux se démènent,
La vitesse est branchée, écartez-vous, ça craint !
 Bon sang, où est la loi ? devant cette hécatombe
 Que font les décideurs ? Qui nous protégera
 De l'engeance néfaste qui nous pousse à la tombe
 Et ramène la France au niveau le plus bas.
Terre civilisée, qui se dit fière d'elle,
La France grandirait en respectant ses lois,
Pour protéger la vie, contre les plus cruels
Assumant le respect face aux plus scélérats.
 Mais vous n'y pensez pas ! Répression, quelle
 horreur !
 Depuis nombre de lustres, on entend ce refrain
 Dans les médias puissants qui, presque tous en
 cœur
 Banalissent l'idée sans réfléchir un brin.
La répression enfin, n'est que, tout bêtement,
L'application des lois, mais la mode laxiste
Nous a conditionnés, il ne fallait vraiment
Pas punir les coupables, c'eut été extrémiste.
 Soyons donc fiers de nous et de nos lâchetés !
 Pleurons sur les infirmes, les morts et les blessés
 Mais ne punissons pas, ce n'est plus à la mode !
 Notre chère république a d'étranges méthodes.

Comme pour me faire taire, notre gouvernement
Semble prendre conscience de l'ampleur du
problème,
Puisse-t-il appliquer ses lois rapidement,
Pour que vivent longtemps tous les êtres qu'on
aime.

Élyane Rejoiny
Enseignante et auteur

Au fond de ton cœur

Au fond de ton cœur,
Retrouve l'enfant

Il est là, partout
Dans la moindre étincelle,
 Dans le souffle léger
 Du zéphyr, dans la nuit.
 Dans la perle de pluie,
 Dans l'éclat du soleil,
 Dans le coucher violent
 D'un tenace incendie.

Il est là bouleversant,
Aux lèvres des blessures
 Ne refermant jamais
 Lancinantes et têtues
 La mémoire et le cœur
 Pour l'ultime morsure
 En éreintant l'espoir
Aux réponses inconnues.

Il est partout présent
Au fil de nos minutes
De nos heures et parfois
Nous voudrions c'est fou !
 A l'échelle du temps
 Fuir l'inéluctable,
 Et refaire à l'envers
 Le chemin à genoux.

Il est partout présent
Alors, rassure-toi
 Le soir mystérieux
 Nous apporte la paix
 Pour nous émerveiller
 Une gerbe d'étoile
 Trace dans l'univers
Des mondes esquissés

Il est partout à présent
Et perle à tes paupières
A chacun de tes gestes,
Et à chaque rencontre,
 Tu perpétues l'enfant.
La vie, indivisible, une ;
 Seule et profonde
 Nous réunit, un jour
Dans le creuset du temps.

Alain Puységur
Pessac Gironde

Je vous le dis

Aujourd'hui je vais tenter de vous raconter ce qui nous est arrivé à des copains et à moi-même le vendredi 17 février 2002 ; nous n'oublierons ni la date, ni l'heure, ni toutes les images gravées dans nos esprits.

Avec des copains David, Thierry, Igor, et deux copines Céline et Martine, nous avons décidé de sortir le vendredi soir et de se rejoindre au bar pour s'éclater et boire et s'amuser tout simplement. Donc le soir venu j'embrasse mes trois fils et mon mari et on part au bar du village attendre nos potes avec mes copines. On se lâche comme à chaque fois qu'on sort, nous voilà donc à 6 heures commençant à boire gin tonic sur gin tonic ; l'ambiance n'avait jamais été aussi électrique, c'était génial. Puis vers 7 heures nos potes arrivent, l'un d'eux accompagné par son père, avec qui on fait souvent la bringue. La soirée est vraiment partie et on continue de boire, de jouer au baby foot comme de vrais gamins, on s'amuse, on parle, Thierry nous raconte qu'il crée sa société, il nous parle de son fils de 7 ans, de sa passion pour la moto, et tout le monde rigole et c'est la joie.

Tous en pleine euphorie, on commence à avoir faim et on n'a pas envie de s'arrêter là, on hésite, aller à Manosque ou à Apt quel dilemme! Finalement on décide d'aller à Apt où se trouve un club qui fait pizzeria et boîte.

Au moment de sortir du bar je veux aller récupérer de l'argent chez moi à 200 m. Thierry me dit qu'il m'accompagne car son pote lui a déjà cartonné deux bagnoles et qu'il n'a pas envie qu'il lui casse sa 205 gti ; donc on va vite chez moi, je récupère mon argent, et on descend chercher tout le monde, on boit un dernier coup, David et moi on monte derrière, Thierry conduit et Igor est devant. Dans la voiture de devant nous, Céline et le père de David. Ne me parlez pas de ceintures, à ce moment là on ne pense qu'à dire des conneries et à arriver au club. Qu'est-ce qu'on se marre, on écoute la musique, pas trop fort sinon on s'entend pas parler.

A ce moment là on arrive sur une longue ligne droite qui se termine par une putain de barrière en fer verte. Céline accélère, elle disparaît derrière le virage et j'entends Thierry "On va la rattraper ". Je regarde par-dessus son épaule et je le vois qui tourne le volant d'un coup violent, mais il tourne trop vite, je ne comprends pas tout de suite ce qui arrive, on arrache la barrière, et je ressens la chute dans les ronces; je suis en dehors de la voiture. On était à 130 Km à l'heure et d'un coup le capot qui s'envole, David qui me cherche, la bagnole qui fume, l'odeur, le bruit, je suis anesthésiée par

l'alcool, je ne sens ni mes six côtes cassées, ni tous les hématomes qui sortent partout sur mon corps. Mes vêtements sont déchirés, j'ai atterri dans un énorme buisson de ronces, on se relève, notre esprit est flou, cassé.

On est debout devant Thierry qui reste allongé par terre devant un petit poteau, il a été éjecté comme moi, il ne se relève toujours pas, putain que c'est dur de l'écrire, les pompiers arrivent puis la gendarmerie. On ne sait plus ce qu'ils nous demandent, on voit juste que le camion des pompiers est immobile avec Thierry à l'intérieur.

Et on comprend qu'il est mort, parti, fini, il ne reviendra jamais. Il n'ira pas faire de moto demain, il ne fera plus rien! On comprend qu'on ne sera plus jamais les mêmes. Notre soirée devient un cauchemar. On se serre les coudes jusqu'au petit matin, et quand l'alcool s'estompe, le mal arrive. Lui il est mort avec nous, devant nous et rien ne pourra changer ça ; et pourtant la ceinture lui aurait sauvé la vie. S'il avait été attaché, il serait vivant et ça fait mal de le dire.

Le lendemain donc, déposition auprès des gendarmes pour savoir ce qui s'est passé; on ne sait pas, on vit un cauchemar. Le soir je me retrouve dans l'impossibilité de bouger avec mes côtes cassées et un mal terrible, donc le docteur me met sous cachets. Et j'ai envie de boire pour oublier la douleur d'avoir vu Thierry mourir ce soir là.

Et pendant un mois et demi la douleur physique me rappelle sans cesse ce qui nous est arrivé et je pleure souvent. On a pleuré sur les lieux de l'accident, à l'hôpital pour opérer Igor qui s'était fracturé la main, on a pleuré et on aurait voulu demander pardon qu'il n'y ait pas eu un seul d'entre nous qui dise : "stop, on ne peut pas aller en boîte, on est trop bourré" ou un qui ne boive pas ; quel sacrifice pour sauver une vie! Ou un au moins qui fasse le rabat-joie avec la ceinture, ça aurait évité les souffrances indélébiles et les cauchemars qui reviennent dans nos vies, ça ne s'oublie pas, il faut vivre avec. Je veux vite finir d'écrire car j'ai tout revécu et j'ai extrêmement mal.

Je vous le dis, préservez-vous, mettez la ceinture c'est pas pour les chiens et faites-vous conduire par quelqu'un qui ne boit pas, y a toujours un gars qui ne boit pas dans un groupe. Pensez à nous, faites-le conduire s'il a son permis !

Salut!

Marie GALAUP
30 ans
Revest du Bion -04

La vie des associations départementales

Rhône

"J'en ai pour deux minutes"

La Ligue a organisé avec un collectif de douze associations ou organismes, la manifestation "J'en ai pour deux minutes", le samedi 22 mars 2003 entre la place des Terreaux et la place des Jacobins à Lyon.

Cette manifestation avait pour but de dénoncer les stationnements abusifs. Il n'est pas rare en effet de voir constamment les trottoirs occupés devant les bureaux de tabac, les cafés ou autres sous le prétexte que l'on en a "seulement pour deux minutes", mais après le départ de la première voiture, une suivante stationne.

Constitution de partie civile le 24 février 2003

contre M. Citeroni responsable de la mort d'Alice et de Maude Romette : le 22 janvier 2001, il reconduisait son car vide, en téléphonant de très nombreuses fois de ses deux téléphones pendant la demi-heure qui a précédé. Il conduisait vite et a heurté sur l'autoroute plusieurs voitures dans un embouteillage dont une a pris feu. Le procureur a demandé deux ans de prison dont 18 mois fermes. Le verdict a été de deux ans de prison dont 18 mois avec sursis et 150 euros d'amende. L'avocate du responsable a expliqué devant les caméras de télévision que sa peine de 6 mois ferme serait aménagée. L'indignation de la famille des victimes et l'intervention de Michèle Gonon de la Ligue seront "très abrégés" le soir sur les antennes des télévisions.

Lettre de Michèle Gonon à M. Perben, ministre de la justice (12 avril 2003) dénonçant les peines dérisoires infligées par les tribunaux, (prison et amendes), dénonçant la clémence de juges qui perdure, malgré les prises de position très fermes du ministre et demandant la fixation de peines minimales.

Réunion

La Ligue a organisé en octobre 2002 un séminaire sur les conséquences des accidents, dans le but de lutter contre la banalisation. Des contacts ont été pris à cette occasion avec les familles de victimes et avec différents organismes spécialisés.

Participation en novembre 2002 à l'opération "prévention, loisir, citoyenneté" organisée par la commune des Avirons. Le but était d'informer les jeunes et leurs parents sur les conduites à risque (toxicomanie, alcool, violence routière...)

Participation en décembre 2002, à la journée "Prévention sécurité routière" à Saint-Denis dont le but était de sensibiliser la population sur les dérives qui peuvent conduire à des comportements risqués.

Aveyron

Opération rubans rétro-réfléchissants. Christiane Poinot et son équipe sont allés dans une dizaine d'écoles dans les communes autour de Rodez pour distribuer des rubans rétro-réfléchissants, avec explications pour les parents sur la bonne utilisation de ces rubans : coudre sur le haut du bras car cet endroit est visible tant de l'arrière que latéralement. L'opération va se poursuivre par les écoles de la ville de Rodez. La photo ci-dessous montre que ces rubans sont très discrets, la couleur peut-être choisie selon la couleur du vêtement. Eclairés par les feux des voitures, ces rubans sont étonnamment visibles.



Morbihan

Action dans les collèges, à Vannes à l'occasion de la sortie du film "Taxi 3" avec distribution de la fiche d'information "Sache que" dont le début du texte est reproduit ci-après.

Sache que :

Un film est une œuvre d'art, mais ce n'est pas la réalité. Les truquages bien réussis embellissent les situations dangereuses, par exemple dans la réalité un piéton heurté à vitesse moyenne ne se relève pas : le plus souvent il est mort, et s'il ne meurt pas il reste au moins handicapé à vie.

Pour les séquences de cascades ou de conduite extrême ce sont des cascadeurs professionnels expérimentés qui conduisent et non les acteurs.

Lors des tournages, des précautions exceptionnelles sont prises dans la zone, pour interdire toute autre circulation et toute présence des piétons. Malgré ces précautions, des accidents, parfois mortels, se produisent.

Nous qui sommes des conducteurs moins expérimentés que ces cascadeurs professionnels et qui conduisons en présence du trafic normal, ne risquons pas notre vie à vouloir conduire vite.

La vitesse c'est le danger, elle ne constitue pas la bonne réponse lorsque l'on veut rattraper son retard. (. . .)

Savoie

Qui a tué Nina ? L'exposition "Qui a tué Nina ?" a constitué ces derniers mois l'activité principale de l'association des deux Savoie : elle a remporté un grand succès dans les deux départements, auprès de publics variés. Onze contrats d'expositions totalisent 48 jours d'exposition, accompagnés d'interventions dans les établissements scolaires et de conférences-débats.

Cette exposition est constituée de 8 ou 16 affiches et peut être louée en s'adressant à la Ligue de Savoie.

Alpes-Maritimes

- Nounours de la Ligue 06 est allé rendre visite aux tout petits de l'école maternelle du Suve.
- Le 30 novembre 2002 participation de la Ligue au 6^{ème} Rendez-vous des associations niçoises.
- Les 29 et 30 septembre 2002 : le testochoc au forum des associations vençaises a permis de sensibiliser les participants à la nécessité de boucler la ceinture.
- Constitution de partie civile : à la demande de la famille d'Olivier Paillot, la Ligue s'est portée partie civile au T.G.I de Grasse. L'auteur de l'accident conduisait une Porsche sur une route interdite à la circulation, avec une alcoolémie de 1,17 g/l ; son permis était annulé depuis deux ans et il a donné une fausse identité après l'accident. Le verdict a été de 5 ans de prison dont 2 avec sursis et annulation du permis pour 3 ans.

Aude

La Ligue a organisé un concours dans les établissements scolaires : Jean Mounié, Président, a distribué un questionnaire sur les dangers de la conduite sur les routes nationales et sur les chocs frontaux à l'origine de nombreux accidents mortels dont celui qui a fait six morts à Cléry le 21 décembre dernier.

La classe de 6^{ème}1 du collège Jeanne d'Arc a remporté le concours.

Var

Constitution de partie civile.

L'application de la loi n'est pas une évidence. Cette triste affaire l'a démontré après un long et difficile combat que la Ligue - parfaitement dans son rôle - a remporté par sa détermination.

Le 7 avril 2001 à 5 heures 30 sur la route nationale 97 à Puget ville dans le Var, Christophe Agnoli, 25 ans, au volant de son véhicule 4x4, quitte sa voie de circulation et percute latéralement un fourgon conduit par André Bruno, horticulteur, 41 ans, qui a vainement tenté de l'alerter par des appels de phares et a serré son véhicule jusque dans les glissières de sécurité. Poursuivant sa course, il heurte ensuite de plein fouet

la 206 Peugeot de Sophie Portal, 26 ans, la pousse sur plus de 25 mètres en la propulsant contre les glissières. Cette jeune infirmière restera incarcérée dans les tôles plusieurs heures et décèdera vers midi à l'hôpital malgré tous les efforts des secouristes. L'auteur de l'accident rentrait chez lui après une nuit festive.

Le dépistage de l'imprégnation alcoolique effectué par les gendarmes par éthylotest est négatif. De ce fait elle n'est pas recherchée par prélèvement sanguin. Or de nombreux témoins feront état du comportement excité et agressif et d'une haleine fortement alcoolisée de l'auteur des faits. Un doute pèse alors sur son état d'ivresse.

Première audience le 4 juillet 2001 au Tribunal de Grande Instance de Toulon, renvoyée au 29 août pour vice de procédure. Un complément d'information est demandé. Deuxième audience le 18 décembre 2001. De nombreux témoins sont entendus et une analyse du sang qui avait été prélevé pour des soins a été faite : évaluation 1,40 g/l au moment de l'accident. Verdict : trois ans de prison dont un ferme, annulation du permis pour trois ans.

Le parquet fait appel. En appel, le 16 janvier 2003, la Cour précise que compte tenu du manque de fiabilité des éthylotests, des témoignages peuvent établir l'état d'ivresse du conducteur, ainsi que l'analyse de sang pratiquée à l'hôpital. Les poursuites sont requalifiées d'homicide involontaire avec circonstance aggravante. Verdict : quatre ans de prison dont deux ans fermes, annulation du permis de cinq ans, 300 euros d'amende.

Hérault

La ligue s'était portée partie civile auprès de la famille, pour le procès d'un conducteur responsable d'un accident mortel (prison, amende, retrait de permis). La Ligue avait été acceptée par le tribunal. Le conducteur a fait appel, l'appel a confirmé l'acceptation de partie civile de la Ligue. Le conducteur a fait un pourvoi en cassation refusant que la Ligue puisse se porter partie civile. Son pourvoi n'a pas été accepté. Ceci constitue une première sur le plan judiciaire, en cassation.

Ardèche

L'association départementale de la Ligue contre la violence routière de l'Ardèche a été créée lors de l'assemblée constitutive du 15 mars 2003. Myriam Blanc a été élue présidente. Roland Saint-Criq, secrétaire a expliqué, en ouverture de cette réunion, les principales raisons de la création de l'association : "C'est parce que nous n'acceptons plus que la loi soit impunément bafouée sur la route et dans nos rues, c'est parce que nous sommes soucieux du danger permanent qui guette nos enfants sur le chemin de l'école ou qui menacent les personnes âgées dans leurs déplacements. (...)"

Le point sur deux groupes de travail.

La boîte noire.

Le dossier "boîte noire" : où en est-on ?

La Ligue Contre la Violence Routière, conformément aux priorités qui ont été votées lors de son Assemblée générale de juin 2001, a lancé un groupe de travail visant à être à l'initiative, en 2003, d'une proposition d'expérimentation à l'échelle nationale de la "boîte noire" sur des véhicules particuliers dont ceux de volontaires de la Ligue.

La "boîte noire" permet de comprendre dans quelles circonstances ont eu lieu les accidents que l'on cherche à éclaircir. Elle mémorise les paramètres de conduite 30 secondes avant et 30 secondes après un choc.

Sur ce point le message de la Ligue n'a pas varié. D'une part, il n'est pas tolérable qu'à l'ère des fusées dans l'espace, il ne soit pas possible de connaître objectivement la vitesse des véhicules impliqués dans un accident. D'autre part, il est impératif d'identifier clairement les responsabilités par une mesure objective des paramètres de l'accident, dont la vitesse, afin que les conducteurs respectueux des règles de sécurité puissent prouver leur bonne conduite et que les chauffards ne puissent plus fuir leur responsabilité. Trop de dossiers sont classés sans suite ou mal jugés par manque de donnée quantifiée.

À ce jour, les engagements officiels d'une grande société d'assurance, d'un fournisseur de "boîte noire" opérationnelle et de la DSCR de participer activement à cette opération sont acquis.

L'agenda envisagé pour l'opération est le suivant :

- Annonce de l'opération avec le noyau de partenaires de base, le 16 mai 2003, à l'occasion des 20 ans de la Ligue, après avoir rencontré les associations allemandes ayant participé à des opérations similaires mais sur des flottes de véhicules seulement.
- Jusqu'en décembre 2003 : élargissement du nombre de partenaires motivés et préparation détaillée du déroulement du projet. On profiterait de cette période pour préciser la taille des groupes tests, s'assurer de la représentativité statistique, etc. et rechercher, pour le complément de financement, les sponsors et les subventions. Possibilité pour les associations départementales de la Ligue de solliciter les PDASR pour recueillir les subventions pour l'installation de boîte noire dans les véhicules de volontaires de la Ligue .
- 18 mois d'expérimentation à partir de janvier 2004 avec des conclusions à l'été 2005.

Le résultat attendu de cette opération, au delà des chiffres quantifiant l'effet positif de l'installation de ces boîtes noires dans les véhicules particuliers, est de pouvoir répondre aux nombreuses questions encore non résolues des conditions d'efficacité à long terme d'une telle installation, du nouveau rapport assuré-assureur qu'engendre ce type de système, les conditions d'une incitation financière motivante (valorisant la conduite apaisée) et responsabilisante (dissuadant les comportements irresponsables),

Comme plusieurs associations départementales l'ont déjà fait, les adhérents de la Ligue volontaires pour installer une boîte noire dans leur véhicule sont invités à se faire connaître très rapidement à leur association départementale ou au groupe de travail "boîtes noires".

Jean-Yves Lamant.

Qu'est il possible de dire à ce jour ?

- L'efficacité de ce type de dispositif a été évaluée sur des flottes de véhicules de la police de Berlin et a permis de montrer que, sur 5 ans, le gain sur une flotte de 380 véhicules a été de 500 k€ environ avec un taux d'accident diminué de 1/3. Une autre évaluation plus récente a porté sur des jeunes conducteurs allemands. Là encore , la population équipée de boîte noire a commis un tiers d'infractions en moins que la population non équipée.
- Coût actuel du matériel + installation : quelques centaines d'euros (à négocier pour l'opération)
- La technologie est disponible auprès d'un nombre malheureusement limité de constructeurs ; sa généralisation incitera sans doute d'autres fabricants potentiels à s'y lancer renforçant la baisse prévisible des coûts.

Le Projet de la Ligue pour faire la démonstration de la faisabilité, et la mise au point, du dispositif de «boîte noire» ou enregistreur de contexte d'accident (ECA), pour les véhicules particuliers retient 4 groupes de taille significative :

- Groupe 1: 500 volontaires de la Ligue (10 personnes en moyenne sur 50 délégations départementales). Un avantage : couvrir le territoire national et permettre un relais très large via la PQR.
- Groupe 2: 500 jeunes et/ou étudiants de moins de 25 ans, choisis parmi 5 "communautés" (5x100) d'étudiants, ayant décidé collectivement de participer au test, sans être individuellement volontaires. Ces 5 sous-groupes sont issus de 5 écoles, universités ou associations de jeunes répartis surtout le territoire national (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre)
- Groupe 3 : les adhérents de la Ligue (> 500, non équipés d'enregistreurs, qui acceptent le principe de nous signaler tout accrochage et accident dans lequel ils seraient éventuellement impliqués.
- Groupe 4 (virtuel) : le groupe de référence des statistiques nationales.

Restaurer la légalité

Lors de l'Assemblée générale 2002 de la Ligue, un groupe de travail s'est créé sur le thème : "**Contraindre juridiquement l'Etat et les collectivités locales à assumer leurs responsabilités de sécurité routière (notamment en matière de contrôle du respect de la loi)**". Depuis lors, la volonté politique qui s'est exprimée au plus haut niveau de l'État a apporté des résultats à la fois inespérés et attendus. Il reste sans doute beaucoup à faire, comme le suggère le second point abordé ci-dessous, pour pérenniser ces efforts et les inscrire partout dans l'action locale.

Les échanges au sein du groupe de travail ont fait l'objet d'un premier compte-rendu au CA de novembre 2002. Début 2003, plusieurs membres du groupe ont contribué à une synthèse sur la partie « Justice » du projet de loi contre la violence routière. Cette synthèse a servi pour présenter les remarques de la Ligue à M. Perben. Un résumé en a été tiré, et transmis aux associations départementales. Trois demandes prioritaires y figurent :

- * **la suppression complète du permis « aménagé » ;**
- * **l'extension de l'annulation automatique du permis** (notamment aux cas d'homicide ou blessures involontaires résultant d'une imprudence ou de la violation d'une obligation légale ou réglementaire), avec instauration d'**une durée minimale d'interdiction de repasser le permis ;**
- * **la création d'un délit de grand excès de vitesse**, qui n'existe actuellement qu'en cas de récidive.

Au cours du 1^{er} trimestre 2003, nous avons également réfléchi au **rôle des polices municipales dans l'application de la loi sur les routes**, à partir d'un article du *Parisien* du 10 janvier 2003 (cf Pondération n°54-55). Il rapportait un conflit entre le maire de Puteaux et un policier municipal. Le maire aurait déclaré au journaliste que la sécurité routière n'entraîne pas dans les missions de ses policiers, ce qui est faux (cf notamment l'article 21 du Code de procédure pénale). Nous avons par ailleurs les statistiques d'accidents pour Puteaux de 1997 à 2001. Il serait intéressant de les connaître pour 2002, la première année complète où les policiers municipaux de la ville ont verbalisé les infractions au Code de la route.

La Ligue a contacté le policier municipal de Puteaux, révoqué fin mars. Le principal fait qui lui est reproché est d'avoir verbalisé un non-respect de feu rouge. Sans que la Ligue intervienne pour l'instant dans ce conflit particulier, des actions plus générales sont envisageables, qui relèvent directement de la priorité globale «Restaurer la légalité».

Une action générale de sensibilisation des maires, peut d'abord être proposée pour qu'ils fassent davantage **participer leurs policiers à la restauration de la légalité sur la route**. L'incident de Puteaux est sans doute révélateur de blocages dans ce domaine, qui sont également suggérés par d'autres témoignages.

Une telle proposition se serait bien inscrite dans le cadre de la Journée européenne de la Ligue, mais elle a pu paraître trop délicate.

André Klarsfeld

Circulaire de M. Sarkozy

A Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale,
Monsieur le Préfet de Police de Paris
Mesdames et Messieurs les Préfets.

Objet : Pratique des indulgences

18 décembre 2002

La lutte contre la délinquance routière est partie intégrante des priorités du Gouvernement qui visent notamment à rétablir dans notre pays un climat de sécurité conforme aux attentes de nos concitoyens.

Pour venir à bout de ce fléau, notre objectif premier doit être l'application stricte et systématique des règles existantes.

A cette fin, différentes mesures ont été arrêtées par le Gouvernement lors du Comité Interministériel pour la Sécurité Routière. C'est ainsi qu'outre l'aggravation des sanctions de comportements particulièrement dangereux, il a été décidé de déployer sur les axes routiers les plus accidentogènes, des dispositifs de contrôle et de sanction automatisés.

Pour autant, cette politique n'aura d'efficacité que si la sanction est équitable, qu'elle s'applique à tous les citoyens et que nul ne bénéficie de tolérance ou de bienveillance particulière, du fait de sa notoriété ou de ses fréquentations, réelles ou prétendues.

L'importance de l'écart constaté entre le nombre d'infractions constatées et le nombre de sanctions infligées suscite des doutes légitimes sur l'égalité devant la loi et la crédibilité de l'action publique.

Ainsi, je vous demande de faire preuve de la plus grande rigueur et de veiller, avec les Directeurs Départementaux de la Sécurité Publique et les Commandants de Groupement de la Gendarmerie Nationale, à ce que toutes les infractions relevées fassent l'objet de procédures et parviennent aux officiers du ministère public ou aux procureurs de la République compétents qui apprécieront la suite à leur donner.

Je vous rappelle à ce propos que le pouvoir de classer "sans suite" une procédure n'appartient qu'au ministère public et ce pour des cas limités et justifiés par des circonstances propres aux faits constatés.

Je vous demande, en conséquence, de rappeler aux personnels placés sous votre autorité que ces instructions s'appliquent à tous, quel que soit le niveau hiérarchique ou la responsabilité. Et que tout manquement sera susceptible de constituer une faute disciplinaire voire une infraction pénale.

Nonobstant les peines judiciaires liées aux atteintes à l'action de la justice du chapitre IV du code pénal, les procédures administratives et disciplinaires propres à chaque corps concernés doivent être engagées à votre diligence chaque fois que des manquements à ces consignes seront constatés et établis.

Vous veillerez également à ce que les personnels placés sous votre autorité, agents de l'administration, fonctionnaires de la Police Nationale et militaires de la Gendarmerie Nationale, respectent avec le souci de la plus grande exemplarité les règles du code de la route concernant la vitesse, le port de la ceinture et le stationnement. Ils ne pourront y déroger qu'en cas de nécessité justifiée résultant d'une intervention en urgence.

Vous me rendrez compte de toute difficulté dans l'application de ces principes.

Nicolas Sarkozy

Regard sur quelques accidents graves répétitifs.

Jacques ROBIN

Accidents de passages à niveau SNCF

Les médias ont réagi récemment à la recrudescence d'accidents entre trains et véhicules sur passages à niveau automatiques non gardés en 2002. Les autorités responsables ne semblent toujours pas avoir compris que la signalisation était une des principales causes et devait être améliorée et repensée.

- ↪ 16 février, La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie) : un tué, voiture engagée, happée par le TGV.
- ↪ 20 avril, Saint-Saturnin-les-Avignon (Vaucluse) deux tués, la voiture a contourné les barrières.
- ↪ 22 mai, Beinheim (Bas-Rhin) : un tué, un adolescent de 13 ans en scooter.
- ↪ 30 Juillet, Blanquefort (Gironde) : un tué, voiture heurtée par le TER.
- ↪ 23 Août, Schopperteim (Bas-Rhin) : un tué, un adolescent de 16 ans à cyclomoteur.
- ↪ 24 août, Queyrac (Gironde) : 2 tués dans une voiture.
- ↪ 5 octobre, Montlaure (Haute Garonne) : un tué, une voiture heurtée par un train.
- ↪ 9 novembre, Varilhes (Ariège) : trois tués, voiture heurtée par un TER.

La raison majeure de ces accidents de passage à niveau est la mauvaise compréhension par les automobilistes du feu rouge clignotant : le fait qu'il soit clignotant, au lieu de renforcer la prescription, la dévalue car dans l'esprit de l'automobiliste moyen, "clignotant" signifie : "on peut passer en faisant attention" (*article 412-32 du code de la route : les feux clignotants orange ont pour objet d'attirer l'attention sur un danger particulier ...Ils autorisent le passage sous réserve ...*) L'automobiliste est habitué à trouver des clignotants aux abords de l'école, dans certains virages ou lors de travaux routiers. Le fait qu'il soit orange ou rouge n'est pas déterminant pour lui car l'orange est une couleur très proche du rouge : il est habitué à respecter les feux rouges fixes, précédés du vert et de l'orange fixe : c'est cela qu'il comprend et qu'il respecte, c'est donc cela qu'il conviendrait d'implanter aux passages à niveau : vert, orange, rouge, et en le répétant bien à gauche.

Accidents de car

Le 5 mars 2003 à 7 h, à Châtillon, en Ile et Vilaine, six personnes ont été tuées dans un accident d'autocar. Cet accident n'était pourtant pas violent : le car a simplement versé dans le fossé, sans autre choc contre un autre véhicule. Le chauffeur s'était levé très tôt (aux environs de 3 heures du matin) et s'est peut-être endormi.

Le manque de rigidité de la partie supérieure des cars, est souvent responsable de l'écrasement "en série" des occupants, mais le plus grave est le manque de ceintures de sécurité. Il en est question, un projet existe mais s'est heurté jusqu'à présent aux difficultés que rencontreraient les transporteurs scolaires, car actuellement il est autorisé de placer trois enfants (moins de 10 ans) sur une banquette pour deux personnes. Une directive européenne prévoyant l'obligation de ceintures sur les cars est attendue très prochainement, et pourrait être applicable rapidement en France. Elle prévoirait par contre pour les transports scolaires de différer de 5 ans l'obligation pour atteindre le terme de l'autorisation de trois enfants sur deux places.

Les accidents d'autocar sont souvent très meurtriers. Nous avons souvenance de l'accident de Beaune (Côte d'Or), sur autoroute de 31 juillet 1982 : 53 tués dont 44 enfants.

Plus récemment :

- ↪ 3 juin 1990, A6 Joigny : 11 tués.
- ↪ 6 juillet 1991, Rochefort-Montagne : 7 tués.
- ↪ 15 août 1993, Parthenay : 5 tués.
- ↪ 8 septembre 1993, A6 Anse : 5 tués.
- ↪ 20 mai 1994, Nancy : 6 tués.
- ↪ 20 mars 1995, Lipostey : 4 tués.
- ↪ 10 juillet 1995, Roquemaure : 22 tués.
- ↪ 13 août 1997, Bordeaux : 10 tués.
- ↪ 2 octobre 1997, A8 Aix en Provence : 12 tués.
- ↪ 27 juillet 1998, A7 Montélimar : 7 tués.
- ↪ 2 août 2000, A7 Valence : 4 tués.
- ↪ 18 décembre 2000, Loiret (scolaires) : 4 tués.
- ↪ 18 mars 2002, Moselle : 8 tués.
- ↪ 5 mars 2003, Ile et Vilaine : 6 tués.
- ↪ En Grèce, le 13 Avril 2003 : 24 morts.

Associations départementales

Si dans la liste suivante, vous ne trouvez pas d'adresse d'association départementale pour votre département, adressez-vous au siège national ou au délégué régional.

- 06 - Alpes-Maritimes** : Martine Bellanger - 6 rue Saint-Véran 06140 Vence - Tél. + Fax. : 04.93.58.72.65 (Lcvr06@free.fr)
- 07 - Ardèche** : Myriam Blanc - 510 route de Jauland - 07130 Soyons - Tél. : 04.75.60.83.99 (roland.saint-criq@wanadoo.fr)
- 11 - Aude** : Jean Mounié - "le Moulin à Vent" - 11150 Villepinte - Tél. : 04.68.94.25.24
- 12 - Aveyron** : Christiane Poinot - 2 rue des Rouges Gorges - Les Costes Rouges - 12850 Onet-le-Château - Tél. : 05.65.42.21.63 (contact@violenceroutiere12.org) - (www.violenceroutiere12.org)
- 13 - Bouches-du-Rhône** : Chantal-Marie Laurent - 19 rue Frédéric Chevillon - 13001 Marseille - Tél. + Fax. : 04.91.50.78.34 - (contact@violenceroutierepaca.org)
- 14 - Calvados** : Philippe Vayssette - 12 rue Doyen Barbeau - 14000 Caen - Tél. : 02.31.93.19.34 (dorv7@club-internet.fr)
- 21 - Côte D'or** : Catherine Pépoz - Ligue Contre la Violence Routière - Maison des Associations - Boite M 2 - 2 rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03.80.65.87.41
- 25 - Doubs** : Geneviève Chavigny - 21 rue Bel Air - 25870 Chatillon-le-Duc - Tél. : 03.81.58.82.18
- 26 - Drome** : Luc Gabrielle - Ligue. - 36 B, rue de Biberach - 26000 Valence - Tél. : 04.75.78.49.02
- 27 - Eure** : Annie le Botlan - 3 rue de la Petite Garenne - 27950 Saint-Just - tél. : 02.32.52.14.47
- 29 - Finistère** : Daniel Théau - 18 rue d'Aiguillon - 29200 Brest - Tél. : 02.98.80.00.84 - (damar.theau@wanadoo.fr)
- 30 - Gard** : Ginette Brunel - 15 rue Bir-Hakeim, Appt. 35 - 30100 Alès - Tél. : 04.66.30.49.52
- 31 - Haute-Garonne** : Christine Fasquelle - 23 rue des Tamaris - 31700 Blagnac - Tél. : 05.62.74.11.81 (fasquelle-christine@voilà.fr) - (www.le-pic.org/violenceroutiere-31)
- 34 - Hérault** : Odile Arnaud - rue Antérieu - 34270 Claret - Tél. : 04.67.59.04.24 - Tel + Fax : 04.67.59.03.69 - (arnaud.odile@free.fr)
- 36 - Indre** : Daniel Hillion - chez P. Augay - 7 rue Ampère - 36000 Châteauroux - Tél. : 02.54.22.02.53
- 37 - Indre-et-Loire** : Jean-Jacques Duplaisis - 38 avenue Honoré de Balzac - 37230 Fondettes - (jean-jacques.duplaisis@libertysurf.fr)
- 38 - Isère** : Aline Chadrin - 6 rue Louise Michel - 38100 Grenoble - 04.76.49.48.86
- 39 - Jura** : Michel Guillemain - 57 Bd. Wilson - 39100 Dôle (michel.guillemain@solvay.com) - Tél. : **03.84.72.66.78**
- 41 - Loir-et-Cher** : Jean-Luc CARL - 15 Rue Bel Air - 41000 Blois - Tél. : 02.54.42.64.74 - lcvr41@club.lemonde.fr
- 44 - Loire-Atlantique** : Claude Chabot - 17 rue du Capitaine Yves Hervouet - 44300 Nantes - Tél. 02.40.59.92.82.
- 45 - Loiret** : Gérard Pétin - 23 rue de l'Orbette - 45000 Orléans - Tél. : 02.38.53.09.58 (geodepetin@aol.com)
- 56 - Morbihan** : Geneviève et Michel Potier - 44 rue de Limur - 56860 Séné - Tél. : 02.97.54.12.52 ou 02.97.34.29.76 (lcvr56@aol.com)
- 57 - Moselle** : Gérard Jager - Maison des Associations - 1 rue du Coetlosquet - 57000 Metz - Tél. (Ligue.) : 06.30.14.18.62 - Tél. (domicile) : 03.87.51.10.15 - Fax : 03.87.38.03.88 (violenceroutiere57@free.fr) - (<http://violenceroutiere57.free.fr>)
- 60 - Oise** : Alain Pouillard - chez Alain DROUET - 63 Rue Frédéric Petit - 60210 GRANDVILLIERS - Tél. : 03.44.46.79.70 ou Tél. + Fax. : 03.23.96.49.82
- 61 - Orne** : Julien Picquet - 37 rue du Parc - 61150 Ranes - Tél. : 02.33.39.40.44
- 63 - Puy-de-dôme** : Francine Roland-Villermaux - 41 avenue de Volvic - 63530 Sayat - Tél. : 04.73.60.58.36 (alain.roland2@freesbee.fr)
- 64 - Pyrénées-Atlantiques** : Jean Le Fèvre - 5 rue de la Cendrée - 64320 Bizanos - Tél. : 05.59.02.49.31 (lcvr64@yahoo.fr)
- 65 - Hautes-Pyrénées** : Catherine Kessels-Formon - 37 chemin Artigala - 65200 Montgaillard - Tél. : 05.62.91.59.55 -Fax. : 05.62.91.56.08 (katy.kesselformon@wanadoo.fr)
- 66 - Pyrénées-Orientales** : Jean-Claude Llobères - chemin de la Pavé 66400 Saint-Jean-Pla-de-Corts - Tél. : 04.68.83.16.54
- 68 - Haut-Rhin Nord** : Louis Hoffmann - maison des associations - LCVR. - 6 rue d'Ingersheim - 68000 Colmar - Tél. : 03.89.23.64.12
- 68 - Haut-Rhin Sud** : Jean-Pierre Sarazin - 16 Rue des chasseurs - 68110 Illzach - Tél. : 06.08.86.53.25
- 69 - Rhône** : Michèle Gonon - 22 rue Pernon - "Les Tilleuls" - 69004 Lyon - Tél. : 04.78.29.52.65 (krivin@club-internet.fr)
- 72 - Sarthe** : Gilbert ALLARD - 12 rue du 8 mai 1945 - 72360 Mayet - Tél. : 02.43.46.65.16
- 73 - Savoie** : Daniel Goineau - LCVR- Maison des associations 67, rue Saint-François de Sales- 73000 Chambéry - Tél. : 04.79.33 95 58 - (d.goineau@wanadoo.fr)
- 74 - Haute-Savoie** : Monique Lamant - 9 Quai des Clarisses - 74000 Annecy - Tél. : 04.50.51.29.34
- 75 - Paris** : Christine Weil - 5 Bis Rue Moufle - 75011 Paris - Tél. : 01.40.21.61.06 (<http://violenceroutiere.75.free.fr>) (violenceroutiere.75@free.fr)
- 76 - Seine-Maritime** : Pascal Treffort - 2 rue de l'Arques - 76133 Épouville - tél. : 02.35.13.66.41 (treffortpascal@aol.com)
- 77 - Seine-et-Marne** : Danielle Glise - LCVR 77 - 4 Rue de la Corne - 77300 Fontainebleau - Tél. : 06.83.18.79.55 (saint.herem@barbizon-france.com)
- 78 - Yvelines** : Emmanuel Fruchard - LCVR - MAS - 3 rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye - Tél. : 01.39.73.19.36 (lcvr78.contact@club-internet.fr)
- 81 - Tarn** : Viviane Vareilles - 9 rue Fernandez - 81000 Albi - Tél. + fax. : 05.63.49.75.63
- 83 - Var** : Christine Sandel - 31, rue Rabaton - 83400 Hyères - Tél. : 04.94.65.94.45 (ec-sandel@wanadoo.fr)
- 84 - Vaucluse** - Lynda Hautot - LCVR 84 - 24 rue du Rigaudon - 84130 LE PONTET - Tel. : 04.90.03.19.91
- 86 - Vienne** : Jean-Louis Boenisch - 14 rue de la Croix Galipeau - 86000 Poitiers (boenisch@wanadoo.fr)
- 88 - Vosges** : Michel Mathieu - 140 impasse de la Boule Girard - 88270 Hennecourt - Tél. : 03.29.36.62.39 (mathieu.mic@wanadoo.fr)
- 91 - Essonne** : Philippe Laville - 14 avenue des Palombes - 91260 Juvisy Sur Orge - Tél. & Fax. : 01.69.44.48.79 (laville.phil@wanadoo.fr)
- 92 - Hauts-de-Seine** : Alain Argenson - 13 rue de la Roue - 92190 Meudon - Tél. + fax.: 01.45.07.20.01 (alain.argenson@wanadoo.fr)
- 94 - Val-de-Marne** : Maria Desabres : 19 Rue Voltaire - 94400 Vitry-sur-Seine - Tél. : 01.46.80.26.58 (maria.desabre@club-internet.fr)
- 95 - Val-d'Oise** : Nathalie Duthil - 6 Rue Cantabile - 95800 Cergy le haut - Tél. : 01.34.32.06.74 (lcvr95@wanadoo.fr)
- 97 - Outre-Mer : La Réunion** : Marlène Dijoux - Ligue contre la violence routière - 22 rue François de Mahy - 97410 Saint-Pierre - Tél. : 02.62.35.16.03 - Fax. : 02.62.25.30.05

Conseil d'administration

Odile ARNAUD, Jacques BORENE, Jean-Luc CARL, Olivier CHASLOT, Francine CICUREL, Aline ISSAYKINE, Geneviève JURGENSEN, André KLARSFELD, Jean-Yves LAMANT, Pierre de LARMINAT, Philippe LAVILLE, Annie LE BOTLAN, Jean-Claude LLOBERES, Michel MATHIEU, Paul MEYER, Chantal PERRICHON, Gérard PÉTIN, Jacques ROBIN, Pascal TREFFORT, Odile VAN HÉE, Viviane VAREILLES, Philippe VAYSSETTE, Christine WEIL.

Délégués régionaux pouvant assister au Conseil d'administration avec voix consultative : Geneviève FUCHS, Philippe GERVOT, Chantal-Marie LAURENT, Jean LE FEVRE.

Bureau national

Présidente : Chantal PERRICHON
Tél. 01.44.27.52.29 - (secretariat@violenceroutiere.org)
Vice-Président : Philippe LAVILLE
Tél. + Fax 01.69.44.48.79 - (laville.phil@wanadoo.fr)
Vice-Président : Jacques ROBIN
Tél. Fax. 02.97.75.20.43 - (jacques-marie-robin@wanadoo.fr)
Secrétaire Générale : Odile VAN HÉE
Tél. + Fax : 01.47.36.20.45 - (ovanhee@club-internet.fr)
Secrétaire Général Adjoint : Jean-Yves LAMANT -
(jylamant@wanadoo.fr)
Trésorier : Pierre de LARMINAT
Tél. : 01.46.57.47.77
Trésorière adjointe : Annie LE BOTLAN
Membres du Bureau :
Geneviève JURGENSEN **Fondatrice - Porte-parole**
André KLARSFELD (famille.klarsfeld@wanadoo.fr)
Gérard PÉTIN (geodepetin@aol.com)

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Normandie (Aisne - Calvados - Eure - Manche - Oise - Orne - Seine Maritime - Somme) .

Île-de-France (Essonne - Hauts de Seine - Seine et Marne - Seine Saint Denis - Val-de-Marne - Val d'Oise - Ville de Paris - Yvelines) : **Philippe Laville** - 14 avenue des Palombes - 91260 Juvisy Sur Orge - Tél. & Fax. : 01.69.44.48.79 (laville.phil@wanadoo.fr)

Est (Bas-Rhin - Haut-Rhin - Territoire de Belfort - Vosges) : **Geneviève Fuchs** - Maison des Associations - 6 rue d'Ingersheim - 68000 Colmar - Tél. : 03.89.23.64.12

Ouest (Charente-Maritime - Côtes d'Armor - Finistère - Ille et Vilaine - Loire-Atlantique - Maine-et-Loire - Mayenne - Morbihan - Sarthe - Vendée) : **Philippe Gervot** - 6 Rue Louis Gervot - 44500 La Baule Tél. : 02.40.60.09.65 (francoise.gervot@wanadoo.fr)

Centre (Cher - Eure-et-Loir - Indre-et-Loire - Loir-et-Cher - Loiret) : **Gérard Pétin** - 23 Rue de l'Orbette - 45000 ORLEANS - Tél. : 02.38.53.09.58 (geodepetin@aol.com)

Aquitaine (Dordogne - Gironde - Landes - Lot-et-Garonne - Pyrénées-Atlantiques) : **Jean Le Fèvre** - 5 Rue de la Cendré - 64320 Bizanos - Tél. : 05.59.02.49.31

Languedoc-Roussillon (Aude - Gard - Hérault - Lozère - Pyrénées-Orientales) : **Odile Arnaud** - rue Antérieu - 34270 Claret - Tel. : 04.67.59.04.24 Tel + Fax : 04.67.59.03.69 (arnaud.odile@free.fr)

Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-de-Haute-Provence - Alpes-Maritimes - Bouches-du-Rhône - Corse - Hautes-Alpes - Var - Vaucluse) : **Chantal-Marie Laurent** - 19 rue Frédéric Chevillon - 13001 Marseille - Tél.+ Fax. : 04.91.50.78.34 (chamalaurent@wanadoo.fr) - (http://www.violenceroutierepaca.org)

Midi-Pyrénées (Ariège - Aveyron - Gers - Haute-Garonne - Hautes-Pyrénées - Lot - Tarn - Tarn-et-Garonne) : **Paul Meyer** - 6 Rue du Docteur Laennec - 65000 Tarbes - Tél. : 05.62.93.52.16

Champagne-Lorraine (Marne - Meurthe-et-Moselle - Meuse - Moselle) : **Jean-Yves Lamant** - 36 Clos des Sorbiers - 57157 Marly (jylamant@wanadoo.fr)

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère :

Je renouvelle mon adhésion :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Profession : _____

e.mail : _____

Cotisation minimale : 30,50 €

Chèque à libeller à l'ordre de : **LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE**
Bulletin à renvoyer à : **Adresse de votre association départementale**
ou 15 Rue Jobbé Duval - 75015 PARIS

La cotisation compte pour les douze mois qui suivent et comprend l'abonnement à *PONDÉRATION* (4 numéros par an), elle donne droit à un reçu fiscal.